

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°10 du 27 février 2009

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

CIRCULAIRE N° 86/DEF/DCSSA/AJA/CBDS
modifiant la circulaire n° 1228/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 27 avril 2007 relative aux tarifs des prestations du service de
santé des armées.

Du 12 janvier 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « affaires juridiques et administratives » ; bureau « conventions, brevet et droit aux soins ».*

CIRCULAIRE N° 86/DEF/DCSSA/AJA/CBDS modifiant la circulaire n° 1228/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 27 avril 2007 relative aux tarifs des prestations du service de santé des armées.

Du 12 janvier 2009

NOR DEF E 0 9 5 0 2 0 8 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 1472/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 30 mai 2008 (BOC N° 27 du 18 juillet 2008, texte 2.).

Texte modifié :

Circulaire n° 1228/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 27 avril 2007 (BOC N° 20 du 27 août 2007, texte 6. ; BOEM 620-6.1.7) modifiée.

Référence de publication : BOC N° 10 du 27 février 2009, texte 6.

La circulaire n° 1228/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 27 avril 2007 est modifiée comme suit :

Remplacer les annexes VII, VIII et XI par les annexes VII, VIII et XI ci-jointes.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil hors classe,
sous-directeur « affaires juridiques et administratives »,*

François MONTAGNIER.

ANNEXE VII.
TARIFS DES FORFAITS TECHNIQUES DES ACTES DE SCANOGRAPHIE.

Compte tenu des caractéristiques présentées par les appareils en service dans les établissements hospitaliers du service de santé des armées, les montants des forfaits techniques sont fixés conformément au tableau suivant :

1. APPAREILS AMORTIS, TOUTES CLASSES.

État néant.

2. APPAREILS NON AMORTIS, TOUTES CLASSES.

ÉTABLISSEMENT.	DATE D'INSTALLATION.	ACTIVITÉ DE RÉFÉRENCE (AR).	FORFAIT TECHNIQUE NORMAL.	FORFAIT TECHNIQUE RÉDUIT SELON LES TRANCHES D'ACTIVITÉ (1).		
			A ≤ AR	AR < A ≤ S1	S1 < A ≤ S2	A > S2
HIA Percy, Clamart.	Mars 2002	6350 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros
HIA Desgenettes, Lyon.	Décembre 2002	6000 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros
HIA Val-de-Grâce, Paris.	Février 2004	6700 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros
HIA Legouest, Metz.	Mars 2004	6000 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros
HIA Robert Picqué, Bordeaux.	Août 2004	6000 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros
HIA Laveran, Marseille.	Octobre 2005	6000 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros
HIA Clermont Tonnerre, Brest.	Novembre 2005	6000 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros
HIA Bégin, Saint-Mandé.	Décembre 2007	6350 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros
HIA Sainte-Anne, Toulon.	Janvier 2008	6000 actes	100,51 euros	59,72 euros	42,88 euros	30,63 euros

(1) Scanographie : Seuil 1 = 11.000 actes ; seuil 2 = 13.000 actes ; Activité : A.

ANNEXE VIII.
TARIFS DES FORFAITS TECHNIQUES DES ACTES D'IMAGERIE PAR RÉSONANCE
MAGNÉTIQUE.

Compte tenu des caractéristiques présentées par les appareils en service dans les établissements hospitaliers du service de santé des armées, les montants des forfaits techniques sont fixés conformément au tableau suivant :

1. APPAREILS AMORTIS, TOUTES CLASSES.

ÉTABLISSEMENT.	DATE D'INSTALLATION.	CLASSE DE L'APPAREIL	ACTIVITÉ DE RÉFÉRENCE (AR).	FORFAIT TECHNIQUE NORMAL.	FORFAIT TECHNIQUE RÉDUIT SELON LES TRANCHES D'ACTIVITÉ (1).		
				A ≤ AR	AR < A ≤ S1	S1 < A ≤ S2	A > S2
HIA du Val-de-Grâce, Paris.	Juin 1997	1,5 T.	4500 actes	171,40 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Bégin, Saint-Mandé.	Août 1998	1,5 T.	4500 actes	164,22 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Laveran, Marseille.	Juin 2001	1,5 T.	4500 actes	154,18 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros

2. APPAREILS NON AMORTIS, TOUTES CLASSES.

ÉTABLISSEMENT.	DATE D'INSTALLATION.	CLASSE DE L'APPAREIL	ACTIVITÉ DE RÉFÉRENCE (AR).	FORFAIT TECHNIQUE NORMAL.	FORFAIT TECHNIQUE RÉDUIT SELON LES TRANCHES D'ACTIVITÉ (1).		
				A ≤ AR	AR < A ≤ S1	S1 < A ≤ S2	A > S2
HIA Desgenettes, Lyon.	Juin 2002	1,5 T.	4500 actes	213,71 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Percy, Clamart.	Juin 2002	1,5 T.	4500 actes	223,03 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Clermont - Tonnerre, Brest.	Juin 2003	1,5 T.	4500 actes	213,71 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Legouest, Metz	Mai 2004	1,5 T.	4500 actes	213,71 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA du Val-de-Grâce, Paris.	Juin 2004	3 T.	4500 actes	230,20 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Robert Picqué, Bordeaux.	Août 2004	1,5 T.	4500 actes	213,71 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Sainte-Anne, Toulon.	Janvier 2008	1,5 T.	4500 actes	213,71 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros

(1) IRM : Seuil 1 = 8.000 actes ; seuil 2 = 11.000 actes ; Activité : A.

ANNEXE XI.
TARIFS D'ACTES DIVERS « HORS NOMENCLATURE ».

ACTIVITÉS.	TARIFS EN EUROS.
Psychologie.	
Consultation du psychologue	6
Test d'évaluation de l'effcience cognitive.	31
Test d'évaluation des aspects psychopathologiques de la personnalité.	39
Questionnaires et échelles d'évaluation psychologique.	6
Psychomotricité.	
Séance du psychomotricien	18
Ergothérapie.	
Séance de l'ergothérapeute	18
Dermatologie.	
Laser (couperose) nez	50
Laser (couperose) pommette	75
Laser (couperose) joue	100
ORL.	
Equitest	96
Autres.	
Ostéodensitométrie (actes ne répondant pas aux conditions de remboursement de l'assurance maladie)	40
Fibroscan	60
Dentascanner (acte ne répondant pas aux conditions de remboursement de l'assurance maladie - patients âgés de plus de 16 ans).	130
Forfait chirurgie réfractive pour un œil (1).	870
Majoration pour chambre individuelle	30
(1) Forfait ne concernant que l'HIA Percy.	
Nota : Ces activités ne sont pas prises en charge par les organismes d'assurance maladie.	